

Notre travail bénéficie d'une reconnaissance croissante :

Deutschland
Land der Ideen



Ausgewählter Ort 2012

Berlin, 2012



Hamburg, 2012



Association for
Conflict Resolution

New Orleans, 2012

Afin de poursuivre notre travail dans les années à venir, nous avons besoin de vous ! Aidez-nous à soutenir les familles lorsqu'elles en ont le plus besoin. Nous sommes très reconnaissants pour toute aide financière. Nous sommes reconnus d'intérêt public et pouvons vous envoyer un reçu fiscal suite à votre don que vous pourrez alors déduire de vos impôts.

Compte où verser votre don:

Numéro de compte: 1005 339 344

Code banque: 120 300 00

Deutsche Kreditbank AG

IBAN: DE39 1203 0000 1005 3393 44

BIC: BYLADEM1001

Ou par le biais de notre site internet sous
www.mikk-ev.de

MERCI !

**N'hésitez pas à nous
contacter !**

**MiKK
Fasanenstraße 12
10623 Berlin**

Tel.: +49 (0)30 - 74 78 78 79

**info@mikk-ev.de
www.mikk-ev.de**



Une coopération de:



Bundesverband
MEDIATION
www.bmev.de

**AFIN QUE LES
PARENTS RESTENT
DES PARTENAIRES**



**Français
French**



Qui sommes-nous

MiKK est une association reconnue d'utilité publique. Elle est active dans le domaine de la médiation internationale, dans les cas d'enlèvement d'enfants, de conflits portant sur le droit de garde ou le droit de visite des enfants.

Nous conseillons et soutenons gratuitement les parents concernés par ces situations difficiles et souvent hautement conflictuelles afin qu'ils puissent trouver une solution satisfaisante à leur problème.

Nous travaillons pour le bien des enfants qui se trouvent dans des situations particulièrement douloureuses, déchirés d'un côté entre deux parents qui se disputent et de l'autre entre deux pays, voire deux cultures.

Pourquoi existons-nous

Parce qu'en Europe, plus de 350.000 mariages bi-nationaux sont célébrés chaque année et que cette tendance s'accroît. Il s'en suit un nombre croissant de séparations en contexte international, actuellement 170.000 par an.

En cas d'échec conjugal, il est fréquent qu'un parent retourne dans son pays natal et prenne avec lui les enfants issus du mariage, sans l'autorisation de l'autre parent. Les parents n'ont souvent pas conscience qu'il s'agit d'un enlèvement d'enfants. De plus les législations étrangères et internationales rendent difficile le règlement du conflit relationnel.

La procédure particulièrement accélérée de la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants permet un retour rapide des enfants dans le pays de leur résidence habituelle.

La procédure de La Haye ne peut cependant pas régler les questions concernant l'intérêt des enfants à long terme.



Quelle est notre action de soutien

Nous informons et conseillons les parents sur tout ce qui a trait à la médiation accompagnant la procédure de la Convention de La Haye. Nous organisons des médiations, aussi bien en prévention que dans les cas d'enlèvement d'enfants et de conflits portant sur le droit de garde ou le droit de visite des enfants.

Avec le soutien des médiateurs, les parents peuvent chercher des voies d'entente et aboutir à des accords à l'amiable adaptés à leurs besoins respectifs et à ceux des enfants.

Comment travaillons-nous

Nous conseillons les parents et la famille ainsi que toutes les professions qui agissent en contexte international dans les cas d'enlèvement d'enfants et de conflits portant sur le droit de garde ou le droit de visite des enfants.

Nous arrangeons et organisons des médiations en contexte international dans le monde entier.

Nous formons des médiateurs familiaux à la médiation internationale. Ils sont alors spécialisés en médiations bi-nationales et travaillent en tandem. Ils représentent les deux cultures, les deux langues et les deux sexes. Afin de subvenir aux exigences initiales et aux besoins des parents, le tandem est bi-professionnel, ce qui lui permet de mieux appréhender le contexte psycho-social et juridique.

Actuellement nous bénéficions d'un réseau de 150 médiateurs familiaux spécialisés et expérimentés qui concilient dans plus de 30 langues. Le taux de succès des médiations dont nous nous chargeons est de l'ordre de 70%.

De plus nous offrons conseil et soutien aux couples et familles qui envisagent un déménagement à l'étranger et qui désirent un conseil approfondi à tous les niveaux.

N'hésitez pas à nous contacter !

